

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE NAAMA

N°...../D.E.P/S.C.S.O.R/2026

Nàama le :

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché N°236/2024 approuvé par la commission de wilaya des marchés publics au niveau de la wilaya de Nàama en date du 04/12/2024, portant sur la réalisation de 1000 lits à Nàama, alloti comme suit :
LOT N°01 : 04 BLOCS HEBERGEMENT A + 2 BLOCS HEBERGEMENT A + BLOC DOUCHE
LOT N°02 : BLOC LOGEMENT + BLOC ADMINISTRATION + BLOC RESTAURATION ET FOYER + BLOC CUISINE + SALLE SOCIO CULTURELLE + ETANCHIETE,
d'un montant de 913.686.190.55 DA et un délai de réalisation de 10 mois au profit de l'entreprise **SPA HOURIA SRVICES**
- Vu le retard considérable dans la réalisation du projet par rapport aux plannings des travaux et au délai contractuel de réalisation bien définis au contrat.
- Vu le non-respect de l'engagement de travail en (3x8) conformément à la soumission ainsi que l'insuffisance des moyens humains et de matériaux de construction.
- L'entreprise **SPA HOURIA SRVICES** domiciliée à KOUBA W. d'Alger, est mise en demeure N°02, afin de redynamiser le chantier, le renforcer en moyens humains qualifiés et matériels afin de rattraper le retard enregistré, et cela dans un délai de cinq (05) jours à compter de la première parution du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Faute de ne pas satisfaire à cet avis et au délai prescrit il sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR